

Grippe aviaire en Suisse

Mesures de confinement levées mais la surveillance reste de mise

Suite au départ des oiseaux migrateurs vers le Nord, la Confédération, d'entente avec les vétérinaires cantonaux, a décidé de lever dès demain samedi 18 mars les mesures de confinement imposées à la volaille depuis novembre 2016. Le canton de Neuchâtel reste très attentif à l'évolution de la situation, dans la mesure où la proximité des grands plans d'eau que sont le lac de Neuchâtel, le lac de Bière et le canal de la Thielle continue de faire courir un risque important aux élevages de volaille du canton.

En novembre 2016, des centaines d'oiseaux morts de grippe aviaire H5N8 étaient découverts en Europe. La Suisse était également touchée, tout comme le canton de Neuchâtel. Sur le lac de Neuchâtel et le canal de la Thielle, 14 canards et 6 goélands infectés ont été recensés entre le 14 et le 23 novembre 2016. Pour rappel, ce virus n'est pas transmissible à l'homme.

Une cellule ORCCAN a immédiatement été mise sur pied pour suivre l'évolution de la situation et mettre en œuvre les mesures de confinement rendues nécessaires par le risque de transmission de la grippe aviaire à la volaille domestique. Au total, le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) a procédé à 195 contrôles d'exploitations et la Police neuchâteloise a effectué 916 contrôles. Suite à ces contrôles, plusieurs corrections mineures ont été exigées de la part de certains détenteurs. Pour les cas les plus problématiques, 22 avertissements et 7 décisions contraignantes ont été émises. Ces chiffres montrent que dans l'ensemble les mesures de confinement ont été bien respectées dans le canton. Ces efforts ont été récompensés puisqu'aucun cas de grippe aviaire n'a été constaté dans les élevages, malgré une forte présence du virus chez les oiseaux sauvages.

Vigilance maintenue

La levée des mesures de confinement ne signifie pas toutefois l'abandon de la vigilance ; la prudence et la surveillance restent en effet de mise. La présence des lacs continue de faire courir un risque important de transmission de la grippe aviaire pendant tout le printemps et l'été. Il est ainsi demandé aux détenteurs de volaille de garantir une bonne hygiène de leur élevage et de signaler tout cas de maladies suspectes ou de pertes d'oiseaux inhabituelles à un vétérinaire.

- Informations utiles en lien sur www.ne.ch/grippeaviaire

Pour de plus amples renseignements:

Pierre-François Gobat, vétérinaire cantonal, chef du service de la consommation et des affaires vétérinaires, pierre-francois.gobat@ne.ch
Neuchâtel, 17 mars 2017